

ÊTRE PARENT

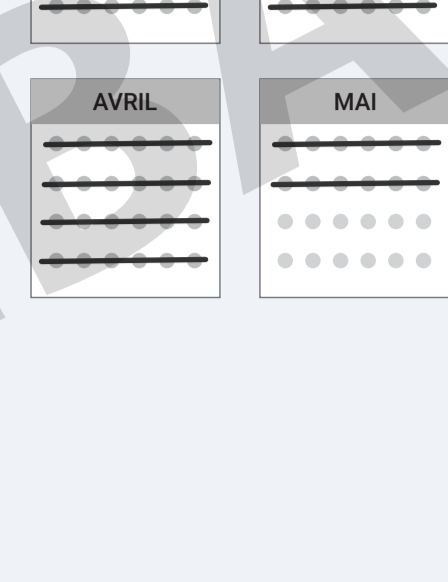
Une responsabilité à partager



LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

Au Québec, à la naissance d'un enfant, les parents peuvent prendre des **CONGÉS RÉMUNÉRÉS** en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

+ Plus d'information sur le Régime québécois d'assurance parentale



Les nouvelles mères ont droit à un congé de maternité allant jusqu'à **18 SEMAINES**.



Les nouveaux pères ont droit à un congé de paternité allant jusqu'à **5 SEMAINES**.



32 SEMAINES PARTAGEABLES

En plus, les nouveaux parents peuvent **SE PARTAGER UN CONGÉ PARENTAL** allant jusqu'à 32 semaines!

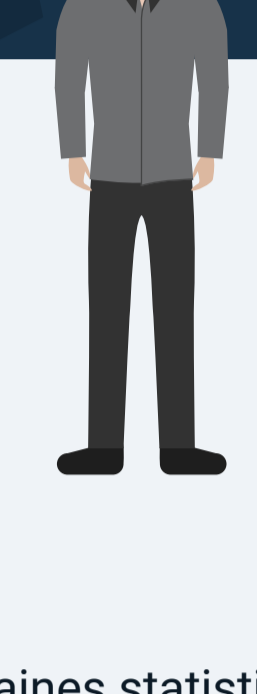
Pendant les congés, les parents reçoivent entre **55% et 75%** de leur salaire selon le régime choisi.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

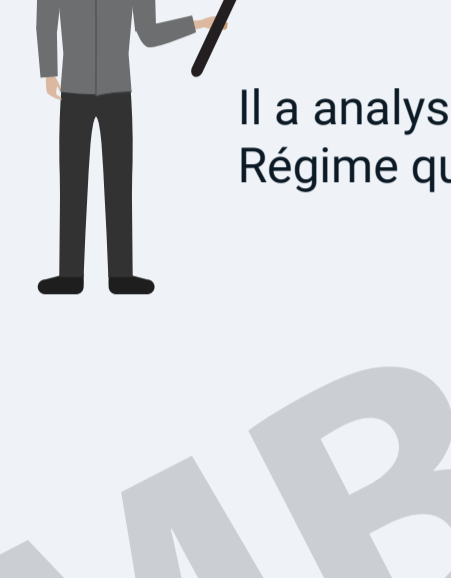


L'assurance parentale est **UNIQUE** en Amérique du Nord. En plus de favoriser l'égalité entre les sexes, elle est un **MOYEN CONCRET** pour les travailleuses et les travailleurs de mieux **CONCILIER LEURS RESPONSABILITÉS** familiales et professionnelles.

POUR CONNAÎTRE LES FAMILLES



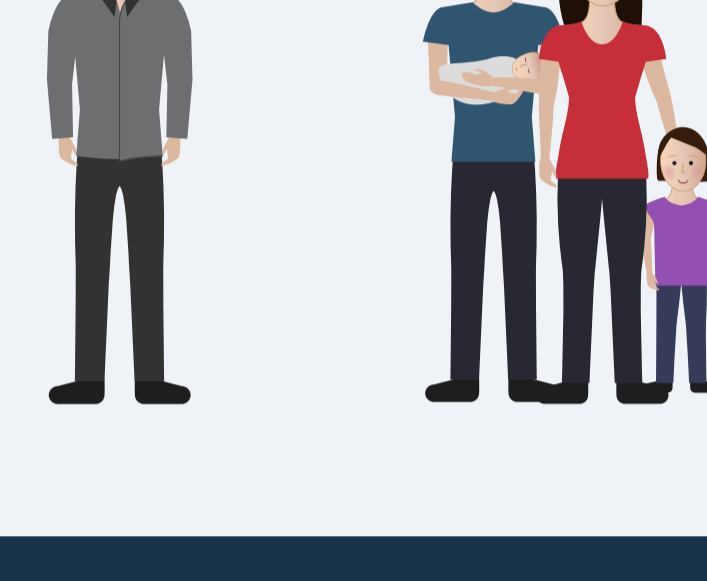
Olivier, chercheur au Conseil du statut de la femme, souhaitait connaître les habitudes des mères et des pères quant à la prise des congés lors de la venue d'un enfant.



Il a analysé certaines statistiques sur le Régime québécois d'assurance parentale.



Il a étudié différents modèles qui existent dans le monde.



Il est allé rencontrer des jeunes familles pour discuter avec elles de la façon dont les parents se partagent le congé parental et le travail domestique.

+ Plus d'information sur les congés parentaux en Scandinavie

LE CONGÉ PARENTAL EN CHIFFRES

80%

des pères québécois prennent le **CONGÉ DE PATERNITÉ** de 5 semaines auquel ils ont droit.



1/4

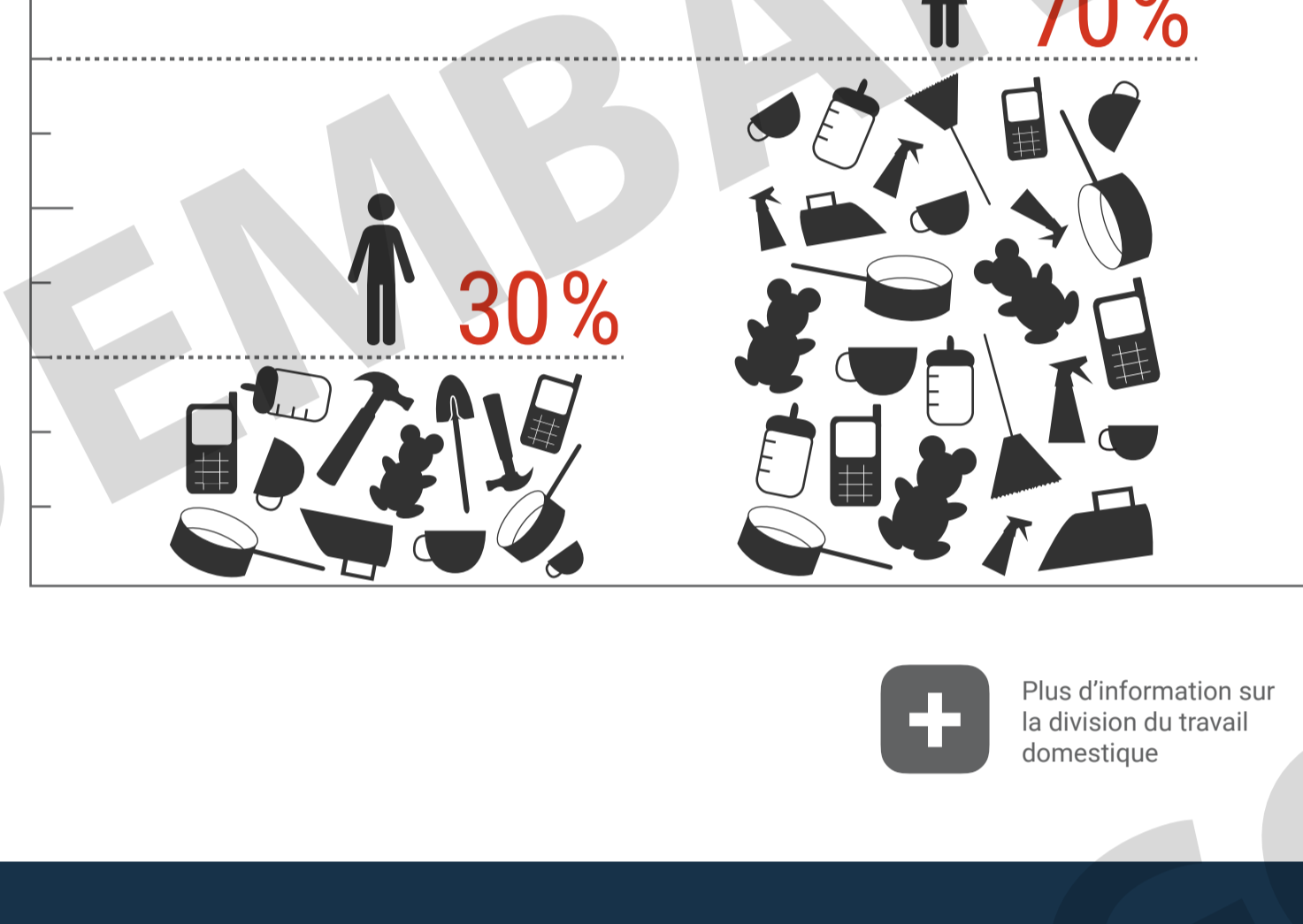
des pères se prévalent d'une partie du **CONGÉ PARENTAL PARTAGEABLE** après leur congé de paternité.



Les parents partagent peu le congé parental et le travail domestique.

Les femmes font plus de tâches domestiques que les hommes. Elles accomplissent encore aujourd'hui **70% DU TRAVAIL DOMESTIQUE ET FAMILIAL**.

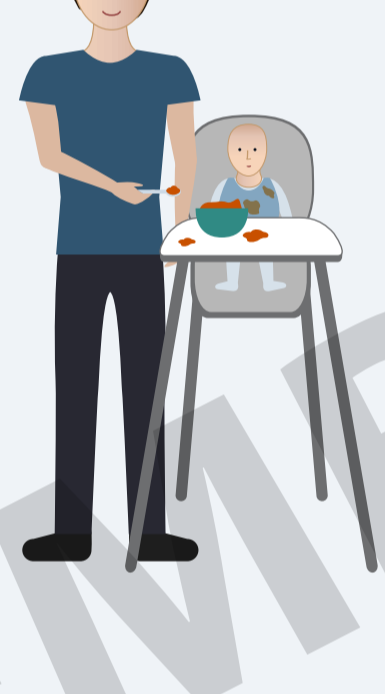
Ce **PARTAGE INÉQUITABLE** a des effets importants: les femmes ont plus de difficulté à **CONCILIER LEUR TRAVAIL ET LEURS RESPONSABILITÉS FAMILIALES**, elles ont moins de temps libre, elles doivent souvent réduire leur temps de travail, donc leur revenu.



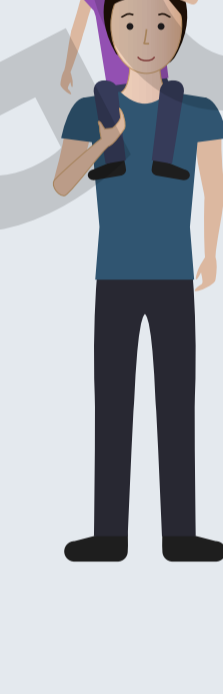
+ Plus d'information sur la division du travail domestique

DES BÉNÉFICES POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

L'expérience des pays scandinaves nous apprend que les pères retirent plusieurs bénéfices de la prise d'un congé parental:



Ils sont sensibilisés aux tâches quotidiennes liées aux soins des enfants.



Ils développent un lien privilégié avec l'enfant et un sentiment de compétence comme parent.



Ils s'éloignent du rôle traditionnel de parent de soutien pour s'impliquer comme parent à part entière.

UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ ENTRE LES CONJOINTS

Le **PARTAGE DES RESPONSABILITÉS** parentales et du travail domestique amène une **PLUS GRANDE ÉGALITÉ** économique entre les conjoints. Les deux parents profitent ainsi d'un **MEILLEUR ÉQUILIBRE** entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

UN MEILLEUR PARTAGE, C'EST POSSIBLE

En discutant avec de jeunes parents, Olivier a découvert ceci:



La prise d'un congé parental fait rarement l'objet de longues discussions dans les couples. L'idée semble persister que le congé parental est la responsabilité de la mère.

Peu de pères passent de longues périodes seuls avec leur enfant. En général, la mère est perçue comme le parent principal et le père, considéré comme un soutien à celle-ci.



Les choses changent lentement: les pères d'aujourd'hui sont plus préoccupés par l'égalité, mais leur contribution pourrait être encore plus grande.

En discuter... c'est une première étape!

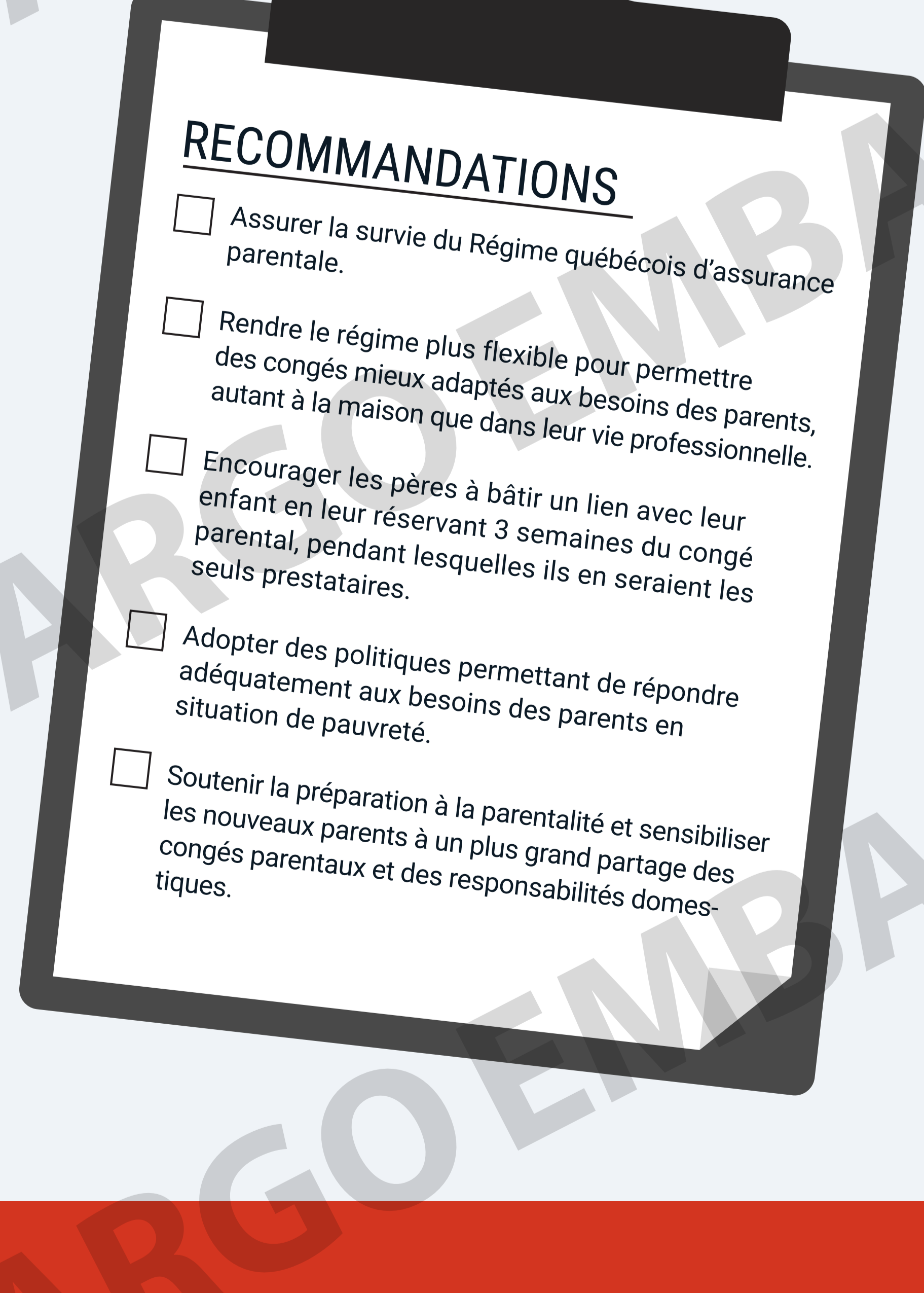
Avoir un enfant est une décision qui se prend à deux.



Le partage du congé parental concerne **AUSSI** les deux parents.

PARTAGER POUR PROGRESSER VERS L'ÉGALITÉ

Les politiques publiques contribuent à faire évoluer les mentalités et les comportements. Voici un aperçu des recommandations du Conseil du statut de la femme à ce sujet.

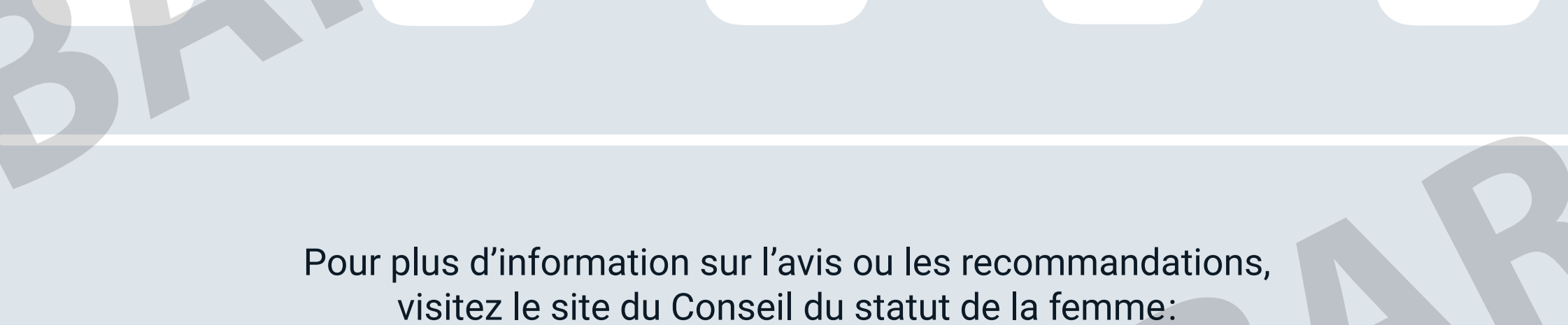


RECOMMANDATIONS

- Assurer la survie du Régime québécois d'assurance parentale.
- Rendre le régime plus flexible pour permettre des congés mieux adaptés aux besoins des parents, autant à la maison que dans leur vie professionnelle.
- Encourager les pères à bâtir un lien avec leur enfant en leur réservant 3 semaines du congé parental, pendant lesquelles ils en seraient seuls prestataires.
- Adopter des politiques permettant de répondre adéquatement aux besoins des parents en situation de pauvreté.
- Soutenir la préparation à la parentalité et sensibiliser les nouveaux parents à un plus grand partage des congés parentaux et des responsabilités domestiques.

Un véritable partage des congés parentaux est un pas de plus vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

PARTAGEZ!



Pour plus d'information sur l'avis ou les recommandations, visitez le site du Conseil du statut de la femme:

placealegalite.gouv.qc.ca

